

25 novembre 2020 ▪ Vol. 49 # 8

## MOT DU PRÉSIDENT

---



Ouf, enfin... le gouvernement Legault a fini par statuer sur le congé des fêtes. Prolonger ou pas? En enseignement à distance ou pas? On reprend les jours ou pas? Du mur-à-mur ou pas?

Comme j'ai dit à certains médias, il était grand temps, à 4 semaines du temps des fêtes, que le gouvernement se positionne en considérant en plus toute la problématique de l'évaluation : seulement 2 bulletins, beaucoup de difficultés vécues pour certains élèves et évaluations et bulletin en janvier. Même si le gouvernement n'a pas consulté les experts en éducation, soit les profs, le sondage auquel vous avez été plus de 700 à répondre pour le SES (plusieurs milliers à travers le Québec) a permis de mettre de la pression sur le gouvernement et influencer les décisions. C'est pourquoi l'annonce du ministre, jeudi, répondait en grande partie à nos préoccupations et respectait les commentaires et suggestions que vous nous avez faits. Nous aurions préféré qu'il y ait l'opportunité de moduler les consignes selon les régions, de même que pour la formation professionnelle et l'éducation des adultes. Cependant, notre mobilisation a permis de limiter les débats. Même si notre présidente, Josée Scalabrini, et le personnel de la FSE ont une bonne écoute de la part du gouvernement, lorsque des milliers de profs sont derrière eux, ça peut faire une différence. Ce constat s'applique également à la prochaine négociation, plus nous serons mobilisés et en support de notre équipe de négociation, plus nous pourrons influencer les décisions. Solidairement,

Jean-François Boivin, président

### Première activité du blitz 2020!

M. Guy-C. Janelle sera présent dans « La caravane du Fonds » qui sera stationnée à côté des bureaux du Fonds de solidarité FTQ à Arvida (voisin du Delta). Ce nouveau concept permet au client et au représentant de se rencontrer en toute sécurité selon les normes de la Santé publique.

M. Janelle sera dans la caravane du 23 au 27 novembre, le 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre de 13 h à 20 h. Il n'y aura aucune prise de rendez-vous, vous n'avez qu'à vous présenter directement à la caravane!

Aucune rencontre n'est prévue dans les écoles cette année en raison de la pandémie. Nous sommes à trouver une solution afin de pouvoir vous rencontrer, soit par téléphone ou par rencontre virtuelle (Teams ou Zoom). Aussitôt que la formule sera officielle, vous en serez informés. Nous serons toujours là pour vous servir, mais de manière différente.

Merci de votre compréhension et au plaisir de vous parler!



servir, mais de manière

*Réjean, Lydia et Guy*

---

## REPLACEMENT VS RETOUR PROGRESSIF

La convention collective 2015-2020 comporte une clause traitant des obligations des suppléantes et des suppléants lors du retour progressif de l'enseignante ou de l'enseignant remplacé.

La clause 5-1.13 C) stipule que lorsque le retour progressif d'une enseignante ou d'un enseignant débute dans les 100 premiers jours de l'année scolaire, la suppléante ou le suppléant peut choisir, avant que le retour progressif ne débute, de poursuivre ou non le remplacement. Par contre, si le retour progressif débute après les 100 premiers jours de l'année scolaire, la personne doit terminer le remplacement. Dans les deux cas, le Centre de services complète le contrat lorsque d'autres tâches sont disponibles et qu'elles sont compatibles avec l'horaire et les qualifications.

Vous devez vous absenter du travail en lien avec la COVID? Sachez que le gouvernement a mis en place la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE). Vous pourriez y avoir droit si vous remplissez les conditions.

La **PCRE** est offerte à ceux et celles qui doivent cesser de travailler en raison de la COVID et dont le revenu a diminué de 50 %.

La **Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE)** assure un congé de maladie (2 semaines à raison de 500 \$ brut par semaine) pour ceux et celles qui n'ont pas accès à l'assurance salaire en raison de la COVID.

Celle **pour les proches aidants (PCRÉPA)** (26 semaines à raison de 500 \$ par semaine) permet de s'absenter du travail afin d'assurer une présence auprès d'un enfant de moins de 12 ans qui a contracté la COVID ou dont la classe, l'école ou le service de garde est fermé. Elle peut également être utilisée pour s'occuper d'un membre de la famille qui a besoin de soins supervisés. Les congés octroyés par l'employeur doivent être épuisés pour y avoir droit.

Pour obtenir plus d'information, contactez le SES ou consultez le site suivant : [www.lecnc.com/covid-19-coronavirus/](http://www.lecnc.com/covid-19-coronavirus/) (onglet Covid-19).

---

## COMITÉ DES JEUNES

Le 10 novembre dernier, le comité des jeunes s'est réuni. Dans un premier temps, les membres du comité ont fait mention de l'ajout des capsules d'information sur Facebook. Tous sont en accord avec cette initiative et ont donné des idées sur les prochains thèmes qui pourraient être abordés.

Dans un deuxième temps, ils ont soulevé la problématique de la suppléance dans un contexte d'enseignement à distance. Les difficultés concernant l'accès aux groupes et à la confidentialité des données ont été évoquées.

Enfin, les membres se sont questionnés quant à la mise en œuvre de la semaine de la relève dans un contexte où les rassemblements ne sont pas permis. Plusieurs idées ont été nommées et pourront être davantage développées au cours des prochains mois, comme la création d'un concours visant à créer une identité visuelle à notre comité! C'est un projet à suivre.

*Marie-Ève Pedneault, comité de jeunes*

---

## ALTER EGO - ADHÉSION

La campagne d'adhésion au nouveau régime d'assurance collective Alter ego est maintenant débutée. Elle se poursuivra jusqu'au 4 décembre 2020. Lors de votre adhésion, vous pouvez obtenir de l'aide si vous avez des questions ou si vous rencontrez des difficultés en communiquant, soit par clavardage sur le microsite Alter ego : alterego.lacsq.org ou avec la ligne directe : 1 888 277-0006.

À noter que les personnes dont les contrats ont débuté après le 20 octobre doivent communiquer avec le Centre de services scolaire afin de faire leur adhésion.

Important : Si une personne membre admissible n'effectue aucun choix, un processus d'adhésion par équivalence s'effectuera.

# CNESST

Vous avez attrapé la Covid-19 et vous avez plusieurs raisons de croire que vous l'avez contractée dans le cadre de votre travail? Vous pouvez remplir le formulaire en ligne « [Réclamation du travailleur](#) ». Il est très important de donner le plus de détails possible, le nombre de cas dans votre école ou centre et les gens sur votre lieu de travail qui ont aussi eu la Covid et que vous avez côtoyés... Si la CNESST, après analyse de votre situation, conclut que c'est au travail que vous avez attrapé la Covid, vous serez dédommagé par celle-ci. Donc, votre banque de congés maladie, qui a été imputée, sera remboursée, et ce, rétroactivement.



---

## NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE

Dans le but d'améliorer le service offert à vous, nos membres, le SES a décidé d'augmenter ses heures d'ouverture en réorganisant l'horaire du personnel qui travaillent pour vous.

**Lundi au jeudi ..... 8 h à 16 h 30** (fermé de 12 h à 13 h)

**Vendredi ..... 8 h à 16 h** (fermé de 12 h à 13 h)